

Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO

Réunion du Mardi, 9 Mai 2017

C'est la troisième et avant-dernière réunion avant celle du 9 juin qui statuera sur les Recommandations et Propositions.

Les échanges ont été toujours aussi nourris et bien pilotés par les deux vice-présidents et la discussion étayée grâce notamment à l'existence d'une matrice d'analyse qui a permis de donner ex ante un regard sur la complexité organisationnelle et aussi la multiplicité des structures examinées (8 Conventions, un Fonds international, deux Programmes de suivi, trois Comités, 7 Instituts dits de catégorie 1 et un Centre international de recherche).

La discussion pour cette session a porté sur la Convention 2005 (promotion et protection de la diversité des expressions culturelles), les programmes et fonds, ainsi que les instituts de catégorie 1 (les instituts de catégories 2 n'ont été qu'incidemment évoqués).

QUELQUES IDÉES GÉNÉRALES ISSUES DES DISCUSSIONS :

Très clairement, apparaissent à nouveau un certain nombre de préoccupations que l'on a déjà entendues lors des deux précédentes réunions, avec des approches différentes compte tenu de la spécificité des instances analysées au cours de cette journée.

On retrouve posée de façon récurrente la question financière .

Des propos tenus on aura relevé les points suivants :

- si la recherche de synergies et une meilleure priorisation des thèmes sont encore assez souvent données comme un moyen de traiter la contrainte budgétaire, il y a aussi des positions exprimées qui tranchent sur la tonalité générale en demandant plus de moyens pour certains domaines ; on aura noté comme certaines contradictions lorsque des intervenants souscrivent à la nécessité d'une gestion rigoureuse et efficace et, en même temps, demandent que soient soutenus fortement certains secteurs comme par exemple tout ce qui touche à l'éducation, notamment pour les instituts de catégorie 1 (voir ci- après).

Les services, et plus particulièrement le directeur de la division Éducation, ont pris bonne note des demandes exprimées en relevant néanmoins qu'elles pouvaient être excessivement lourdes et aussi qu'elles sous-estimaient des éléments positifs existants : il est souhaité que l'on n'engage pas d'actions qui surchargeraient inutilement l'organisation.

-En matière de pure gouvernance (à savoir la gestion et le suivi des activités), les États redisent toujours avec autant d'insistance leur besoin d'information : cela a tout particulièrement été exprimé pour certains instituts de catégorie 1. Compte tenu de la similitude des demandes par rapport à celles formulées lors des précédentes réunions, il pourrait y avoir intérêt à standardiser les pratiques, mais une délégation appelle à ne pas trop rapidement opter pour un modèle excessivement et uniformément normé, il y aurait un double risque : nivellement par le bas, et mauvaise prise en compte des spécificités. Il a été convenu que, plus particulièrement pour les instituts, ces questions pourraient être traitées ultérieurement après la conclusion des travaux du groupe gouvernance, dans le cadre d'une

prolongation du mandat du groupe (à décider par la Conférence Générale) qui serait focalisé sur cette thématique ainsi que sur la question délicate des Statuts des organismes (centres de catégorie 1 qui présentent une grande diversité en la matière).

- Une interrogation est revenue à propos des membres des bureaux exécutifs : il y a selon certains délégués trop peu de transparence, et surtout on évoque la question des membres représentants d'États qui gagneraient à plus communiquer avec leurs pairs quant à leur rôle (à tout le moins au sein du groupe régional dont ils dépendent) : un délégué a avancé l'idée de les faire adhérer à une charte qui reste à concevoir.

- Autre idée maintenant très présente dans les discours : la nécessaire référence à l'agenda 2030 de l'ONU, et tout particulièrement à l'objectif «4 » (l'Éducation), la reconnaissance des qualités du travail effectué sur le « [39 C/5](#) », le document budgétaire qui a été notablement rénové.

Le fait d'analyser la situation, organisme par organisme, se révèle efficace, car il fait ressortir çà et là de bonnes pratiques qui seront susceptibles d'une application plus générale (exemple un institut récent dont le site fonctionne de façon exemplaire : moderne, dynamique, interactif) ou des modèles de fonctionnement facilitant les coopérations avec des mises en réseau, ou des réseaux branchés sur les travaux des organismes (exemples : le réseau des chaires UNESCO, le réseau des villes d'apprentissages, le réseau des Musées, des Géo-parcs).

Même si les contributions des participants visaient à œuvrer pour compte commun, dans le but de répondre de la façon la plus convaincante aux questions posées, il y a eu parfois, et assez naturellement, des positions traduisant des intérêts particuliers, notamment lorsqu'il s'est agi de parler des instituts de catégorie 1, les pays hôtes ayant, de façon compréhensible, un biais à soutenir activement les établissements qu'ils accueillent.

QUELQUES AUTRES OBSERVATIONS TIREES DES ANALYSES INDIVIDUELLES :

[La Convention 2005 pour la Promotion et Protection de la diversité des expressions culturelles](#)

Cette Convention, de création récente, a été saluée pour la qualité de sa gouvernance : c'est une « pépite de bonnes pratiques » (exemples : préparation des réunions en amont, dialogue avec la société civile, bon usage des rapports périodiques, bonne approche concernant la gestion des ressources).

S'il y a un large satisfecit, un regret a été exprimé : insuffisance des ressources, une stratégie a été élaborée pour intéresser plus de donateurs répondent les services, mais il faut l'améliorer.

[Fonds international pour la Promotion de la Culture \(FIPC\)](#)

Demande assez unanime pour en savoir plus sur le fonctionnement, les conditions d'adoption des projets, les éventuelles coopérations avec certaines conventions. Les services ont fait valoir qu'il y avait quand même des informations sur le site. A ceux qui suggéraient des synergies en se rapprochant de la Convention 2005, il a été rappelé la décision de principe prise : pas de fusion entre le Fonds et la Convention (l'opérationnel versus l'intellectuel).

Le Programme de Coopération Internationale « Sciences Fondamentales » (PISF)

Même si le Président est membre du Comité des Programmes UNESCO ce qui permet des partages d'informations, il est là aussi jugé qu'il n'y avait pas assez d'informations données. La question du rôle des experts est à nouveau posée, même s'il faut reconnaître que sur des sujets aussi pointus on doit admettre le bien fondé de leur influence.

Certains participants s'interrogent sur l'effectivité des actions, l'un d'entre eux suggère que soit mis à profit un dialogue avec le réseau des chaires UNESCO

Souci de plusieurs délégations quant aux ressources : elles ont baissé, et cela est déploré compte tenu de l'importance des sciences fondamentales.

Programme international pour les Géosciences et les Géoparcs (PIGG)

On a rappelé que ce programme résulte de la fusion récente (2015) des deux domaines couverts. Bien qu'en apparence, la combinaison de secteurs aussi différents (les sciences d'un côté, et, de l'autre, surtout de l'opérationnel ou culturel) ait pu paraître incongrue, de l'avis général la décision paraît avoir été pertinente : il n'y a pas encore assez de recul pour tirer un bilan complet, mais cette approche combinée est considérée comme gagnante, (on a parlé d'un « mariage heureux »), en particulier les géoparcs (117 à ce jour) intègrent bien des dimensions scientifiques (la géologie par exemple).

Trois points ont été soulignés : 1/l'intérêt d'une plus grande visibilité à donner à cette activité (même si cela est plus facile pour les géo-parcs, on gagnerait à bien montrer ce qui est fait sur les géosciences) 2/donner avec les initiatives portées par ce programme l'occasion d'intensifier les dialogues et les coopérations « Nord-Sud », et aider tout particulièrement les Pays en voie de Développement. 3 / en réponse à une critique suggérant l'opacité des procédures concernant le choix des géoparcs, les services ont apporté des éléments précis montrant que les décisions étaient toujours préparées avec un travail en amont associant bien toutes les parties concernées.

On a suggéré de possibles synergies qui seraient à dégager d'une coopération avec le MAB. S'agissant de coopérations, le Secrétariat a rappelé que l'une des exigences pour garder la label GeoParc est de maintenir des coopérations. Toujours sur la thématique de la Coopération, il a été fait allusion au Réseau des Scientifiques Africains qui a été « monté » avec l'aide de la Finlande.

Comité exécutif international pour la création du Musée de Nubie (Assouan) et de la civilisation égyptienne (Le Caire)

Les opérations avancent, puissamment soutenue par le gouvernement égyptien. Ouvertures prévues vers 2018/2020. Seule ombre esquissée : un Conseil qui ne trouve plus à se réunir, en raison d'une insuffisance du nombre de ses membres. Cela étant précisé, le soutien des professionnels-experts de l'UNESCO permet de bien accompagner le projet.

Comité pour le Programme Mémoire du Monde

Rappel de son activité : aider à la protection des patrimoines documentaires (écrits et maintenant numériques), élargir les accès à leur consultation. Le Conseil Exécutif a décidé d'amplifier ses actions. Aucune observation n'a été formulée.

Les Instituts de catégorie 1

Il s'agit d'établissements indépendants (au plan opérationnel et fonctionnel ils sont autonomes), mais ils fonctionnent sous l'égide UNESCO/ La Conférence Générale. Leurs règles – conditions de nomination des Présidents notamment – sont hétérogènes. Ils peuvent contribuer aux programmes UNESCO, échangent et diffusent de l'information mais cela ne semble pas obéir à des règles précises ou d'application générale.

La discussion générale qui a introduit une série d'observations spécifiques confirme l'existence d'un besoin de clarification ou d'harmonisation des pratiques.

Quelques unes des questions posées illustrent les choses : que font ces instituts de leurs ressources ? Peut-on avoir plus d'information sur le lien à faire entre les données financières et les activités ? Les sites sont-ils assez bien actualisés ? Respectent-ils suffisamment un principe de multilinguisme ? (exemple : un site n'est diffusé qu'en langue espagnole).

S'il y a sans doute une information insuffisante du Bureau exécutif, les Instituts pourront sans doute améliorer les choses sur ce point ; quant à la critique parfois exprimée à propos de cette autonomie qui pourrait laisser prévaloir une réelle opacité, les services de l'UNESCO ont rappelé qu'il y avait au siège des réunions régulières avec les Présidents et les responsables de divisions concernés.

Centre international Abdus Alam de Physique Théorique : CIPT (Italie)

Manque de visibilité ; il manque un rapport régulier, il y a eu un audit en 2013 dont on ne connaît pas les suites. Des réponses sont données par l'Italie. Cet institut est ancien, il a fait ses preuves pendant les 50 années de son existence comme centre d'excellence, établissement d'éducation. Jusqu'à présent, l'institut qui relève de la Conférence et qui donne toutes informations pertinentes à l'UNESCO ne communiquait pas vraiment avec le COMEX. Sur ce point et sur la question d'un meilleur reporting auprès des gouvernements, des améliorations pourront être envisagées.

Institut Statistique de l'UNESCO : (ISU)

Cette structure est essentielle. Il en a été largement question pendant l'intersession. Elle a un rôle irremplaçable et largement reconnu pour aider à l'élaboration des rapports et des indicateurs, qu'il s'agisse des indicateurs de résultats des programmes ou, plus récemment, des indicateurs des objectifs de l'agenda 2030.

La délégation de Saint Vincent a aussi salué l'aide qu'apporte l'ISU aux **Petits États Insulaires**.

Deux points ont été soulignés : les ressources qui tendent à devenir insuffisantes au regard de l'accumulation des demandes nouvelles, et un problème de gouvernance (qui au demeurant n'a pas été exprimé avec force) : il est souhaité que l'ISU donne plus d'information sur les conditions de son fonctionnement.

Institut International pour la Planification de l'Éducation : IPE

Le COMEX a confirmé que cette institut était essentiel pour soutenir l'objectif 4 (Éducation) de l'agenda 2030, ce qui ne devait pas empêcher de rechercher des synergies et viser plus de transparence.

Un délégué a rappelé que l'IPE pouvait être d'une aide précieuse pour les Ministères de l'Éducation dans l'élaboration de leurs politiques, et qu'en considération de cet élément, il serait regrettable de diminuer ses enveloppes budgétaires.

[Institut International pour l'apprentissage tout au long de la vie : UIL \(Allemagne : Hambourg\)](#)

Les trois cibles privilégiées ont d'abord été rappelés : les adultes, l'alphabétisation, les populations les plus pauvres.

Un rapport est établi chaque année. La stratégie 2014-2021 est mise en ligne. L'institut a le souci de coopérer avec d'autres agences internationales ou intergouvernementales et s'inscrit autant que possible dans les orientations du Programme 1 de l'UNESCO (Éducation). La discussion a fait ressortir les points suivants : on a, avec cette organisation, un des outils pour aider à l'ODD4 de l'agenda 2030 même si le champ de cet objectif est bien plus vaste que celui de l'institut ; pour éviter un effet de dispersion l'option prise est développer particulièrement les actions sur l'alphabétisation ; le travail de l'institut est très important et profitable, mais une question est posée quant aux langues et à un besoin de plus de traduction ; on tient à préserver l'autonomie fonctionnelle de l'institut pour deux raisons : sa spécificité et ses relations étroites avec les pouvoirs publics allemands, qui – c'est relevé très positivement – apportent un financement conséquent. Pour autant, l'organisation reste ouverte aux coopérations et à la possibilité d'évolution de ses pratiques ou de ses règles dans le sens d'une harmonisation ou d'une clarification qui seraient partagées dans le cadre UNESCO.

<http://www.ibe.unesco.org/>

Ce Bureau, dont les origines remontent à 1925, est maintenant intégré à l'organisation UNESCO (avec une appellation nouvelle retenue en 2005), mais avec une large autonomie. Les 12 membres de son Conseil sont élus par la Conférence Générale (chacun des groupes régionaux est représenté par deux de ses membres). Un rapport est établi chaque année. Il existe une vraie stratégie, avec la réalisation de projets et de programmes sur lesquels est mise en œuvre une communication bien établie avec une visibilité mondiale. C'est un centre d'excellence exemplaire qui produit et diffuse des travaux de fonds (comme par exemple sur les curriculums) et peut être amené à collaborer avec d'autres structures de l'UNESCO (ex : avec le Comité international de la Bioéthique).

[Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation : ITIE \(Russie\)](#)

Peu de discussion, mais le travail de cet institut est plutôt bien jugé. Là encore est posée la question de la spécificité et de l'autonomie, ce qui amène à s'interroger sur les statuts.

[Institut pour l'Enseignement Supérieur en Amérique Latine et dans les Caraïbes : IESALC \(Venezuela\)](#)

Le représentant du pays d'accueil a indiqué tout ce qu'apportait cet institut au développement de l'enseignement supérieur dans sa zone de couverture et a défendu, lui aussi, le principe d'autonomie. L'Équateur et Cuba se sont faits l'écho de ce message, et compte tenu du succès de cette organisation riche d'une grande expérience, il a été suggéré de lui donner maintenant une vocation universelle, en ouvrant son concours à l'ensemble des États...

La question des ressources a été évoquée : compte tenu de la valeur ajoutée des services rendus – aussi bien par son aide aux universités que pour son rôle auprès des gouvernements – il faut se soucier des risques qui peuvent découler de réductions budgétaires intempestives.

Institut Mahatma Gandhi pour la Paix et le Développement Durable : MGIEP (Inde)

Il n'y a pas eu d'échanges sur cet institut de création très récente, mais les qualités de son site internet ont été mises en exergue avec la suggestion de s'inspirer de certaines de leurs (bonnes) pratiques.

Institut pour le Renforcement des Capacités en Afrique : ICABA

Ce dernier institut n'a pas fait l'objet d'une large discussion dans la mesure où, à la différence des autres organisations, il n'avait pas donné à temps sa contribution écrite pour alimenter la matrice d'analyse support des discussions (cf ci-dessus).

Le représentant du Kenya a néanmoins opportunément formulé plusieurs observations : il a d'abord indiqué qu'il s'agit d'un Centre d'excellence, remplissant bien son rôle en matière de formation des enseignants ; sans critiquer la situation présente, il constate néanmoins un problème de langue et invite à une réflexion à ce sujet ; enfin, il relève que l'organisation retenue par l'UNESCO en Afrique avec ses cinq Bureaux régionaux à compétence multi-sectorielle appelle l'**ICABA** (Dakar) à tenir une fonction de coordination pour ce qui est du domaine Éducation.

Y.N